



Syndic de gestion de résidence incompétent

Par **jerem16**, le **22/07/2008 à 20:08**

Locataire avec ma compagne à Angoulême d'un T3 avec une place de parking dans le garage souterrain dans résidence (de deux ans et demi environ) d'une quarantaine d'appartements depuis le 21 mai 2007 pour un loyer de 523 euros plus 40 euros de charges (nous ne savons que très vaguement a quoi elles correspondent) nous avons des difficultés avec le syndic. La résidence est géré par une Agence de Bordeaux qui délègue pour simplement la location a des agences locales sur Angoulême. N'arrivant pas a louer les appartements pour des causes de loyers élevés, une offre est mise en place il baisse les loyers puis offre 3 mois de loyers gratuits puis les frais d'agences, une offre attractive qui nous amènes a signer le bail en date du 1er juin 2008 initialement mais contenu que l'appartement très très sale pourtant neuf car jamais habité, nous demandons a avoir les clés plus tot pour pouvoir nettoyer avant d'emménager, nous signons donc le 21 mai 2007 lors de la remise des clés le jour memel'agent immobilier nous précise qu'il faudra attendre 15 jours maximum pour obtenir la télécommande pour accéder au garage, au bout de 15 jours rien l'agent immobilier me dit qu'il faut voir avec Bordeaux car il gère la résidence, l'agence de Bordeaux me l'inverse ainsi de suite pendant plusieurs semaine, l'agence locale d'Angoulême courant juillet me dit qu'il est arrivé qu'il faut juste l'encoder cela n'été pas vrai car l'entreprise était en vacances nous informe l'agence de bordeaux fin Juillet de mensonge en mensonge, nous devons nous garer dehors sur des places payante(nous avons 2 contraventions car des 9heures la police municipale passe et nous nous faisons arracher le rétroviseur alors que notre voiture pourrait être dans notre garage)Debut aout la veille de partir en vacances on nous prélève 250euros environ, l'agence locale ne veut plus rien entendre nous abandonnons de se coter là nous demandons a avoir le chef de service de l'agence de bordeaux qui nous informe que nous devons pas nous plaindre car nous avons meme eu un geste commercial très étonné je ne comprends pas les 250 euros corresponde a la semaine de mai quand nous sommes venu nettoyer alors qu'il aurait du payer une entreprise pour nettoyer l'appartement, je lui précise que nous n'avons pas de télécommande pour rentrer dans notre garage et qu'il ose prélève sans autorisation car le premier loyer devait être debiter début septembre

2007;elle me précise qu'il faut faire un courrier pour que cela passe en comission

Par **vHenrique**, le **07/11/2008 à 14:30**

Bonjour

je me permet de vous poser 2 questions :

Est ce que votre résidence s'appel le clos des accacias ou les résidences de Paris ?

Est ce que votre gestionnaire est LaSit ?

Si oui svp contactez moi via le forum dédié à votre cause

<http://www.pierreafeu.net>

Je suis sous le pseudo Henrique

Merci